



## Arrêté temporaire n° 2025-094 Portant réglementation de la circulation

### Rue Saint-Chrysole

Le Maire de Verlinghem,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

**VU** la demande en date du 26/05/2025 émise par EDGARD DUVAL aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux branchement eau rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/06/2025 au 09/07/2025 Rue Saint-Chrysole

### ARRÊTE

#### Article 1

À compter du 09/06/2025 et jusqu'au 09/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent du 2 au 3 Rue Saint-Chrysole :

- La circulation est alternée par K10 ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 ;

#### Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EDGARD DUVAL.

#### Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Verlinghem, le 3 juin 2025

Le Maire de Verlinghem

Thierry BONTE



#### DIFFUSION:

- EDGARD DUVAL
- SDIS Prévision Lomme
- DEVERRA
- Gendarmerie Quesnoy-sur-Deûle
- Concessionnaire NOREADE

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le  
Thierry BONTE, Maire.

Affiché du

au

